



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 433

6 décembre 2018

## Il était une fois un seuil officiel de pauvreté

### Une histoire politique

**Le gouvernement fédéral vient de déposer le projet de loi C-87 (Loi sur la réduction de la pauvreté) dans lequel il instaure un premier seuil officiel de pauvreté au Canada. Cette décision n'a pas été prise du jour au lendemain. Il y a une histoire derrière tout cela. Une histoire qui remonte aussi loin que la fin des années 1990 et qui met en scène deux personnages : Statistique Canada et le gouvernement fédéral. Voici donc l'histoire du seuil officiel de pauvreté au Canada.**

#### Premier acte : la lettre

Ottawa, septembre 1997. Le statisticien en chef de Statistique Canada est en colère. Il en veut aux médias de confondre les seuils de faible revenu et les seuils de pauvreté. Pour le commun des mortels, cette confusion paraît sans importance, mais pas pour le statisticien en chef. Il décide alors d'écrire une lettre ouverte où il rappelle que Statistique Canada s'engage à calculer les seuils de faible revenu tout en refusant de les qualifier de seuils de pauvreté. Mais pourquoi?

Pour le statisticien en chef, c'est le rôle du gouvernement fédéral de donner une définition de la pauvreté et, par le fait même, de mettre en place un seuil de pauvreté. « Lorsque les gouvernements auront formulé une définition [de la pauvreté], Statistique Canada s'emploiera à estimer le nombre de personnes dites pauvres. Entre-temps, Statistique Canada ne mesure pas et ne peut mesurer le seuil de "pauvreté" au Canada ».

Le choix d'un seuil de pauvreté ne se fait pas à partir de savants calculs ou de données objectives. Il s'agit d'une décision politique. C'est ce qui ressort de la lettre du statisticien en chef et d'autres textes publiés à la même époque par Statistique Canada.

#### Deuxième acte : l'origine de la MPC

La lettre nous apprend également qu'a été formée, à cette époque, une équipe de travail dont l'objectif était d'« instaurer une façon de définir et de mesurer la pauvreté ». Cette nouvelle mesure devait se fonder « sur un panier de consommation – un panier dont les biens et services sont marqués d'un prix ». On reconnaît ici l'origine d'un nouveau seuil de faible revenu, la Mesure du panier de consommation (MPC), qui deviendra effectif quelques années plus tard (début des années 2000).

Statistique Canada convenait que la MPC avait le potentiel de devenir un « seuil de pauvreté ». « Le seuil de pauvreté, écrit encore le statisticien en chef, se fonderait sur le revenu nécessaire pour acheter les articles contenus dans ce panier ».

#### Dernier acte : coup de théâtre

Ottawa, août 2018. Coup de théâtre. La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté propose une première définition « officielle » de la pauvreté. « La pauvreté c'est : la condition dans laquelle se trouve une personne qui est privée des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie de base et pour

favoriser son intégration et sa participation à la société ».

Cette définition pose problème. Pourquoi? Parce qu'elle lie le « niveau de vie de base » à la sortie de la pauvreté. D'après la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, atteindre un « niveau de vie de base » équivaut à « assurer sa subsistance ». Depuis quand « assurer sa subsistance » est-il synonyme de ne-plus-être-pauvre? Pour sortir de la pauvreté, une personne ou une famille doit vivre au-delà du strict minimum et de la survivance. Elle doit, entre autres, être capable d'épargner pour faire face aux imprévus et avoir accès à des loisirs sans être obligée de couper dans des dépenses essentielles.

Le gouvernement a fixé le seuil de pauvreté à la hauteur de la MPC, soit 18 000 \$ en moyenne pour une personne seule ou 36 000 \$ pour une famille de quatre. Statistique Canada pourra désormais « estimer le nombre de personnes dites pauvres ».

#### Morale de l'histoire

La mise en œuvre d'un seuil officiel de pauvreté est une décision purement politique. C'est le mérite de l'ancien statisticien en chef du Canada que d'avoir porté à la connaissance de touTEs que la hauteur de la barre est une question politique et non seulement statistique. Morale de l'histoire : rien n'empêche le gouvernement fédéral de fixer un seuil de pauvreté plus élevé.

**Le Collectif vous invite à répondre à la consultation de Statistique Canada sur la Mesure du panier de consommation (MPC) afin de rappeler au gouvernement que couvrir ses besoins de base ne signifie pas sortir de la pauvreté. La consultation se termine le 31 janvier 2019. Tous les détails sur notre site Internet: [pauvrete.qc.ca](http://pauvrete.qc.ca).**

**Pour sortir de la pauvreté, il faut plus que la simple couverture des besoins de base.**



**Faites-le savoir au gouvernement.**



## Discours du trône et mise à jour économique

# Où est l'audace promise ?

**Combien de fois François Legault a-t-il parlé de pauvreté dans son discours du trône, le 28 novembre? Pas une seule fois! Une allocution de plus d'une heure, d'une trentaine de pages, de près de 7000 mots, mais aucune mention de la pauvreté.**

Le discours du trône est une tradition sans portée légale ou politique. Néanmoins, ce énième discours de François Legault depuis son arrivée au pouvoir confirme l'absence des enjeux de pauvreté dans sa vision politique. Des enjeux qui brillaient aussi par leur absence, le 3 décembre, lors de la mise à jour économique.

La mise à jour économique est d'ailleurs un beau rendez-vous manqué pour le nouveau gouvernement qui n'a pas profité de cette occasion pour mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants, et ce, malgré son engagement électoral et l'appui qu'il a accordé, pas plus tard que le 30 novembre dernier, à une motion souhaitant la fin de cette injustice.

Pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, tout montant supplémentaire peut faire une différence. C'est donc un pas dans la bonne



*Crédit photo: Radio-Canada*

direction que des familles puissent toucher 500 \$ de plus pour leurs deuxième et troisième enfants ou que des aînés puissent disposer de 55 cents de plus par jour – ou 200 \$ par année.

Il faut toutefois déplorer que le gouvernement continue d'ignorer des dossiers qui auraient un impact significatif sur le sort des personnes en situation de pauvreté. Surtout que plusieurs de ces dossiers (le salaire minimum, le financement des organismes communautaires, les logements sociaux et plusieurs autres) méritent une attention urgente.

Que ce soit en parlant d'éducation, des CPE ou de la maternelle 4 ans, François Legault, dans son discours du trône, a défendu l'idée que l'on doit «offrir à chaque enfant la possibilité d'aller

au bout de [son] potentiel». A-t-on réellement besoin de rappeler que lutter contre la pauvreté est aussi une façon de retirer des obstacles sur le chemin de plusieurs enfants?

Le nouveau premier ministre a réitéré son refus d'être le «gouvernement d'un groupe ou d'une idéologie», c'est-à-dire, a-t-il précisé cette fois-ci, des groupes de pression, des syndicats et du patronat.

Dans le même souffle, le premier ministre a vanté son gouvernement «composé d'un nombre sans précédent d'entrepreneurs, de gestionnaires et d'anciens dirigeants de grandes entreprises», des gens près du patronat. Le doute est légitime : le patronat aura-t-il vraiment la même non-influence que les groupes citoyens?

À plusieurs reprises, le premier ministre a parlé de l'importance pour le Québec d'être audacieux et fier. Il n'y a pourtant ni audace ni fierté à laisser une personne sur dix en situation de pauvreté.

Pour en savoir plus sur la réaction du Collectif à la mise à jour économique du 3 décembre dernier : <https://goo.gl/CikwGH>.

**Le vol des pensions alimentaires pour enfants, ÇA SUFFIT !**

Front commun des personnes assistées sociales du Québec  
UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC  
APÉtUL Association des parents-étudiants de l'Université Laval  
Collectif pour un Québec sans pauvreté  
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

**Le Collectif et la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants ont invité le gouvernement à mettre fin au vol des pensions alimentaires. Pour en savoir plus : [goo.gl/JgpnRo](https://goo.gl/JgpnRo).**



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)